



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 20 mars 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

M. le juge René Blattmann

M. le juge Adrian Fulford

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/THOMAS LUBANGA DYILO

Public

**Désignation de Maître Catherine Mabilles comme conseil de la défense de M.
Thomas Lubanga Dyilo**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur

Mme. Fatou Bensouda, Procureur adjoint

M. Ekkehard Withopf, Premier substitut

Les représentants légaux des victimes

a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06

Me Luc Walley

Me Franck Mulenda

Me Carine Bapita Buyangandu

Le conseil de la défense

Me Catherine Mabilles

Autres participants

Me Xavier-Jean Keïta, Conseil principal,
Bureau du Conseil Public pour la
Défense

Me Paolina Massidda, Conseil principal,
Bureau du Conseil Public pour les
Victimes

Veillez trouver en annexe la désignation de Me Catherine Mabilie comme conseil de la défense, exécutée ce jour par M. Thomas Lubanga Dyilo.



Didier Daniel Pereira
Chef, Direction des Victimes et des Conseils

Fait le 20 mars 2007

À La Haye